

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

	<p>Pays</p>  <p>UK</p>	<p>Année</p> <p>2026</p>
---	--	--------------------------

Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

40%

SCORE DE PERFORMANCE

37%



SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Legal & General Group plc soumet son plan de transition climat et nature au vote pour la deuxième fois, la soumission d'un premier plan climat remontant à 2023.

L'entreprise dispose **d'objectifs Net zero à 2050 en tant qu'investisseur institutionnel (AO), gérant d'actifs (AM) et pour ses opérations**. Elle dispose aussi d'objectifs de réduction de ses émissions à moyen terme en tant qu'investisseur institutionnel et pour ses opérations. Toutefois, **l'entreprise ne dispose pas d'objectif clair de réduction de ses émissions pour la gestion d'actifs (AM) même si elle s'engage à atteindre 70% de ses actifs sous gestion Net Zero en 2030**.

Elle reporte de nombreux éléments relatifs à son plan d'actions, notamment sur l'engagement réalisé avec les entreprises mais il reste **difficile de mesurer la contribution de ces actions à ses objectifs de réduction d'émissions**. Pour la partie AO, la part d'investissements reportés dans les énergies fossiles reste supérieure à celle dans les investissements pour la transition en 2025 (4,8 Mds £ vs. 4,4 Mds £). De plus, il serait apprécié qu'elle **aille plus loin dans sa politique sur les énergies fossiles** qui s'engage à ce jour uniquement à une élimination du charbon thermique et des sables bitumineux. Par ailleurs, nous regrettons que **la transparence sur les critères de la rémunération liés au climat se dégrade**. Enfin, nous encourageons l'entreprise à renouveler l'exercice de soumission de son plan de transition au vote.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les
recommandations du FIR

40 %

Ambition Net Zero 2050

On peut distinguer 3 catégories d'activités:

- Asset owner : objectif *Net zero* aligné avec l'objectif de Paris d'ici 2050 (inclut les actions, les obligations, l'immobilier du portefeuille propriétaire)*

- Asset manager: en travaillant en partenariat avec les clients, gérer 100% de ses actifs sous gestion *Net zero* émissions d'ici 2050

- Opérations: *Net zero* pour les émissions liées à ses opérations

▷ Concernant la compensation, L&G explique qu'elle y aura recours sans chiffrage ni explication détaillée sur la nature des projets

Scénario(s) de référence utilisé(s)

- Pour ses opérations, objectif scopes 1&2 aligné avec SBT 1,5°C à 2030

- En tant qu'AO : plusieurs objectifs validés SBTi sur le financement de projets de production d'électricité, l'immobilier et sur ses portefeuilles d'actions cotées, ses obligations d'entreprises et ses prêts aux entreprises cotées couvrant 47% de ses actifs totaux

▷ Pas de scénario de référence précis concernant l'activité asset management

▷ Les objectifs AO pour les portefeuilles actions cotées, obligations d'entreprises et prêts aux entreprises cotées sont exprimés en température et ne sont pas alignés avec un scénario 1,5°C (2,1°C pour scopes 1 & 2 et 2,5°C pour scopes 1 à 3 des entreprises en portefeuille d'ici 2026); un objectif de réduction en intensité mais non validé par SBTi (-50% vs. 2019 en 2030)

Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
5398 tCO ₂ eq (vs 9665) 0,2%	14 523 tCO ₂ eq (vs 17,753) 0,1%	5 709 153 tCO ₂ eq (vs 5 118 289) dont 5 485 773 pour les investissements 99,7%

Baisse de 35% de l'intensité carbone du portefeuille propriétaire depuis 2019 (mais hausse de 1,8% vs. 2024)

Baisse de 26% des émissions opérationnelles (scopes 1 & 2 location based) par rapport à 2021

▷ La couverture du reporting sur les émissions financées couvre le portefeuille propriétaire soit 107,3 milliards £ d'actifs en 2025 excluant donc les actifs sous gestion gérés pour des clients externes

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

En 2025 :

- AO: - 35% en intensité (tco₂e/m£ investi) par rapport à 2019; alignement des températures des portefeuilles d'entreprises : 2,5°C (scopes 1&2) et 2,7°C (tous scopes)

- AM: reporting sur la réduction des émissions de scope 3 associées à l'énergie utilisée (exprimée en m²) par les occupants au sein du portefeuille immobilier : - 49% par rapport à 2019

- Opérations: -26% par rapport à 2021 sur les scopes 1&2

▷ Le périmètre de reporting AO ne comprend pas les dérivés qui représente environ 38% du montant d'actifs propriétaires en 2025

▷ Les objectifs de température pour 2026 (2,1°C (scopes 1&2) et 2,5°C (tous scopes)) des entreprises investies pour le portefeuille AO ne semblent pas en passe d'être atteints l'année prochaine

▷ Concernant la partie AM, l'entreprise reporte sur la réduction d'émissions GES uniquement pour le portefeuille immobilier

▷ Pas d'objectifs de réduction divulgués entre 2025 et 2030

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

D'ici 2030:

- AO : objectif de 50% de réduction en intensité vs. 2019, non validé par SBTi

Sous objectifs validés par SBTi sur :

- le portefeuille immobilier de - 58% (tCO₂/m²) vs. 2019

- le portefeuille de projets financés de production d'électricité : maintien de l'intensité carbone de la production d'électricité à 60 gCO₂e/kWh vs. 2021 et financement des projets alignés 1.5°C seulement;

- ptf actions cotées et obligations/prêts d'entreprises cotées: objectif d'alignement 2,1°C (scopes 1&2) et 2,5°C tous scopes

▷ D'après SBTi, ses objectifs AO (y compris ceux de température sur ptf actions cotées et obligations/prêts d'entreprises cotées d'ici 2026) couvrent seulement 47% de ses investissements totaux

▷ Objectifs SBTi sur ses portefeuilles d'actions cotées, ses obligations d'entreprises et ses prêts aux entreprises cotées exprimés en température (et non en réduction d'émissions), ne vont pas au-delà de 2026 et ne sont pas alignés 1,5°C ni 2°C

*n'inclut pas le cash, les dérivés, les prêts comptables

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Slide suivante →

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



- AM : objectif net zero sur le fond sustainable DC property, réduction de l'aval du portefeuille immobilier de 55% (tCO2/m²) vs. 2019 et gérer 70% d'actifs éligibles net zero (exclusion du government securities et des dérivés)

▷ AM: un objectif de réduction des émissions seulement sur le fond DC property fund et le portefeuille immobilier, en intensité, exclusion des dérivés et du souverain des objectifs

- Ses opérations : -42% vs. 2021 en absolu sur les émissions Scopes 1 et 2

▷ N'inclut pas le scope 3 hors investissements

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

▷ Ambition Net Zero pour l'AO, l'AM et les opérations mais pas d'objectifs de réduction exprimés au-delà de 2030

Mesures du plan d'actions

On peut distinguer plusieurs catégories d'actions:

1. Mesure du portefeuille et objectifs
2. Engagement actif : 4 130 engagements menés sur des questions climatiques et environnementales en 2025
3. Escalade environnementale
4. Politiques et exclusions
5. Suivi et reporting

AO :

- Description du plan d'action pour le crédit privé et la dette d'infrastructure, pour le portefeuille immobilier et l'infrastructure en equity ainsi que pour les portefeuilles d'actions et d'obligations cotées

- Vise à éliminer progressivement les investissements liés au charbon thermique (si >5 % du chiffre d'affaires est exposé à l'extraction de charbon thermique ou à la production d'électricité sans plan d'élimination progressive du charbon thermique d'ici 2030 ou avant) et les expositions aux sables bitumineux d'ici 2030

▷ Exposition fossile* reportée par l'entreprise en 2025 est encore supérieure à celle des investissements de transition s'élevant à 4,8 milliards £ (vs. 4,4 Mds £).

AM :

Objectif d'augmenter la part des entreprises signataires de leur programme d'engagement Climate Impact Pledge (CIP) susceptibles de faire l'objet de sanctions par le vote. Le CIP couvre 56 % de la valeur des titres d'entreprises dans lesquels l'AM investit pour le compte de ses clients et 80 % des émissions attribuables à ses participations dans des entreprises/portefeuilles d'actions au 31/12/2025 (15 entreprises restent sur la liste de désinvestissement du CIP (pour les fonds concernés); progrès mesurés par rapport aux votes contre (réduction de 46% des entreprises identifiées pour des votes contre en 2025 vs. 2024)

▷ Le résultat direct des actions d'engagement sur l'investissement (1 entreprise qui réintègre l'éligibilité d'investissement en 2025) semble faible compte tenu du nombre d'entreprises engagées

▷ L'entreprise ne reporte pas clairement sur le suivi de l'objectif de 70% des actifs sous gestion gérés "en alignement avec un objectif net zero" d'ici 2030 et laisse supposer qu'elle pourrait le réviser

Opérations (bureaux occupés et immobilier géré) :

Parmi les principales actions: audits « zéro émission nette », solutions énergétiques intégrées, nouveaux développements et rénovations majeures, et élimination du gaz (indicateurs clés de performance : pour ses zones contrôlées par les propriétaires, élimination progressive de tout le gaz des propriétaires d'ici 2030), déménagement vers un nouveau siège social en 2027, qui, selon les modélisations, sera deux fois plus efficace que leurs bureaux actuels; 76 % des fournisseurs, en termes de dépenses, ont fixé un objectif de réduction des émissions de carbone fondé sur la science (nouvel objectif de 80 % d'ici fin 2026); 100 % de l'électricité achetée directement provient de sources renouvelables

▷ Pas d'estimation de la contribution des actions aux objectifs de réduction des émissions, d'alignement net zero ou encore de baisse des températures

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

£4.4 milliards d'investissements dans la transition : inclut les énergies renouvelables, les green bonds and d'autres solutions liées aux technologies, infrastructures et à l'immobilier

▷ Sur le périmètre de reporting (107,3 milliards £), les investissements dans la transition représentent environ 4% des investissements du portefeuille propriétaire

*exposition directe aux fossiles + exposition à des entreprises du secteur pétrole et gaz (Urgewald Global Oil & gas exit list)

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Slide suivante →

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Rémunération

- Variable 2025: des objectifs par rapport à l'objectif de réduction de 50% d'ici 2030 en intensité pour la partie AO, l'objectif sur les opérations et la part de durabilité dans les décisions commerciales;

▷ Pas vraiment de pondération du variable annuel sur les critères climat qui peuvent seulement réduire le variable mais pas l'augmenter en fonction de l'atteinte ou non des critères

▷ Pour 2026: les critères et objectifs liés au climat à atteindre ne sont pas clairement divulgués

- Plan d'actions de long terme: en 2026: une partie du plan liée aux progrès par rapport à l'objectif de réduction de 50% d'ici 2030 (en intensité) sur le ptf AO et par rapport à l'objectif de réduction de 42% sur scopes 1 & 2 de ses opérations d'ici 2030

▷ la pondération des objectifs climat n'est pas claire pour le long terme 2026 et le critère lié à la température du portefeuille qui figurait en 2025 a été retiré.

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'informations.

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Consultation déjà en 2023 sur le plan de transition mais pas d'engagement à renouveler

Légende :

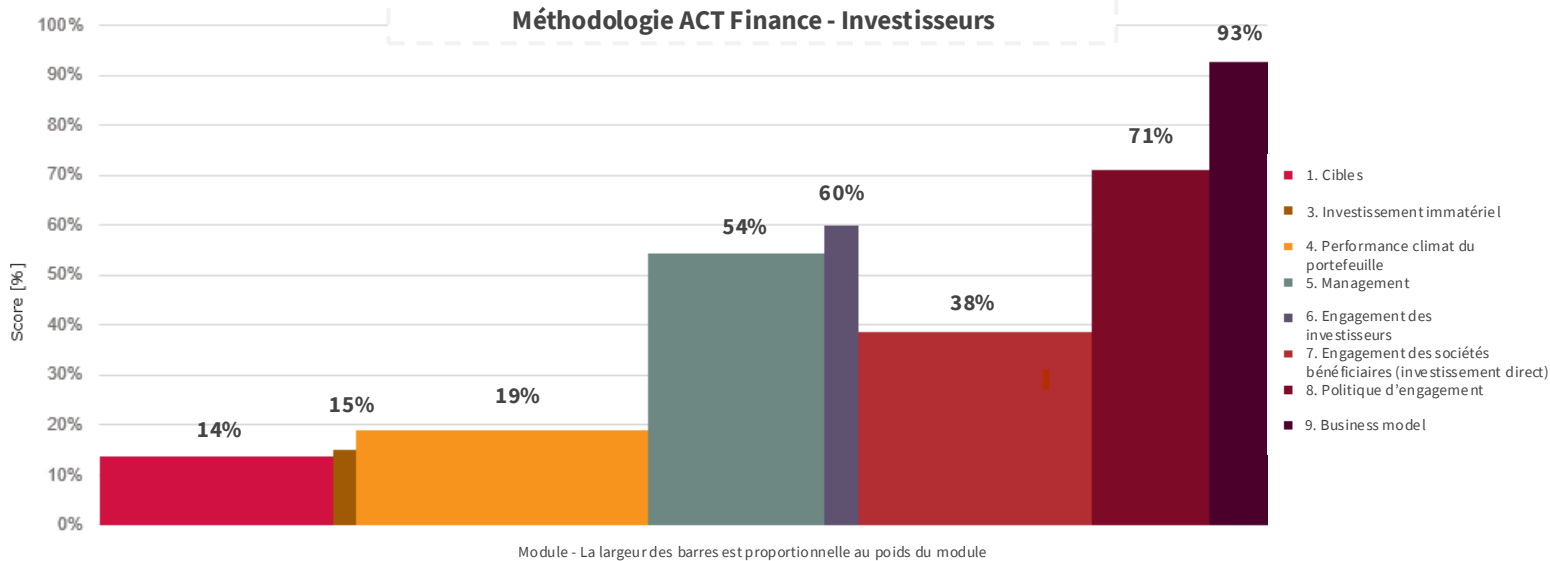
- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points



SCORE DE PERFORMANCE
37%

SCORE NARRATIF
B

SCORE DE TENDANCE
=



Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : L&G s'est fixé des objectifs en matière d'intensité carbone, mais ceux-ci n'incluent pas le scope 3 des sociétés dans lesquelles elle investit, qui représente en moyenne 75% des émissions totales. Cela masque la majeure partie de l'impact climatique de la société et fausse considérablement sa stratégie climatique en favorisant les investissements dans des entreprises qui ont un faible impact opérationnel (scope 1 et 2), mais dont l'impact indirect (scope 3) est potentiellement important.

3. Investissement immatériel : L&G propose des formations ESG à ses employés et à ses dirigeants, mais ne communique pas sur la proportion d'employés bénéficiant d'une formation liée au climat, ni sur la part des coûts de formation consacrée aux thèmes climatiques, et ne dispose d'aucun plan de développement visant à renforcer les capacités internes et à recruter des experts.

4. Performance climatique du portefeuille : L&G indique détenir des actifs dans le charbon ainsi que dans le pétrole et le gaz et ne dispose pas d'une définition claire des activités à faible émission de carbone ou en transition. Toutefois, la société utilise un indicateur basé sur les degrés Celsius pour évaluer l'alignement de son portefeuille sur l'objectif de l'Accord de Paris. Cet indicateur est utilisé pour surveiller les risques et orienter les décisions d'investissement.

5. Management : Le conseil d'administration est l'organe qui assume la plus grande responsabilité en matière de changement climatique, mais ses membres manquent d'expertise en matière de transition vers une économie à faible émission de carbone. Un plan de transition global cohérent a été publié, mais il manque de contenu financier et d'actions à long terme. Les tests de scénarios de changement climatique sont positifs.

6/7. Engagement auprès des sociétés en portefeuille : Programme de dialogue actif globalement encourageant. Des lacunes importantes sont toutefois à signaler : la difficulté à démontrer l'impact, l'absence d'objectifs d'engagement ambitieux, l'absence d'exigences en matière de plan de transition aux entreprises dans lesquelles L&G investit, ainsi que l'absence de processus d'amélioration continue de la stratégie d'engagement une fois l'impact évalué.

8. Engagement public : Dans l'ensemble, l'engagement public de L&G est aligné sur ses objectifs climatiques. L'entreprise pourrait s'améliorer en mettant en place un processus d'évaluation de ses associations professionnelles. Aucune mise à jour claire n'a été identifiée concernant un processus formalisé d'évaluation des associations professionnelles.

9. Modèle d'affaires : L&G a pris des mesures prometteuses pour aligner son modèle économique sur une économie à faible émission de carbone et pourrait aller plus loin en explorant les dividendes climatiques et en intégrant pleinement les risques climatiques dans la valorisation des actifs.

Cohérence climatique (score narratif) : La qualité des données et la réputation sont positives. Parmi les améliorations importantes que L&G pourrait mettre en œuvre, on peut citer un alignement accru de son cœur de métier sur la transition vers une économie bas-carbone, une feuille de route claire pour le désinvestissement de tous les secteurs à fortes émissions, ainsi que l'intégration du scope 3 des entités dans lesquelles L&G investit dans sa stratégie climatique et ses publications.

Score de tendance : L&G dispose d'un plan de transition, mais ne prévoit pas d'améliorations significatives de sa stratégie climatique ni de sa mise en œuvre.

Domaines d'amélioration identifiés :

La principale amélioration concerne l'intégration du périmètre de scope 3 des sociétés dans lesquelles L&G investit dans sa stratégie climatique et ses publications. La société devrait également mettre fin à tout nouvel investissement dans les énergies fossiles, en particulier dans l'exploration et les activités non conventionnelles, et communiquer clairement sur ce point. De plus, afin de renforcer la crédibilité de son engagement en faveur de la neutralité carbone, la société devrait davantage expliquer comment elle encourage les entreprises dans lesquelles elle investit à élaborer des plans de transition crédibles.

GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

MÉTHODOLOGIE ACT

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

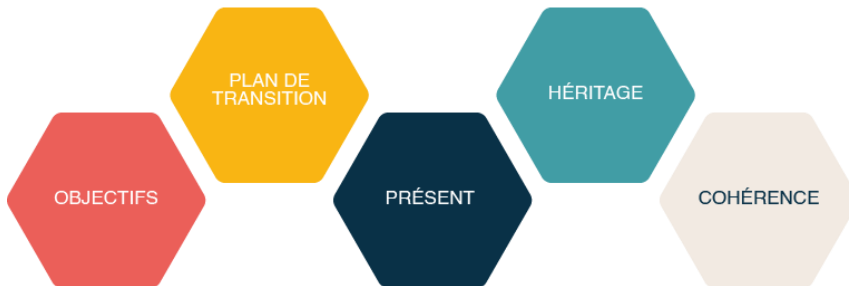
INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers



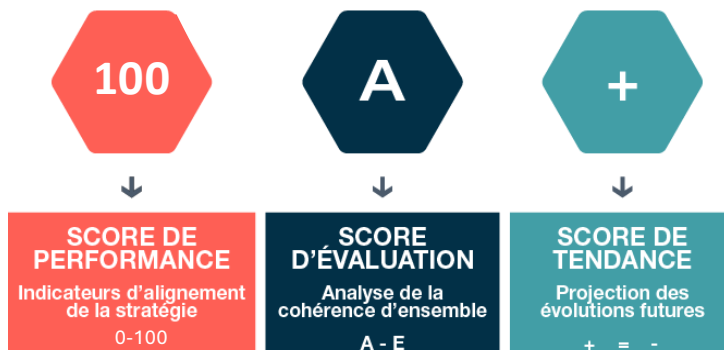
ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



MÉTHODOLOGIE ACT

Secteur Finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Investisseur est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
Investissement immatériel	3.1 Investissements dans la formation du capital humain
Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Gestion de l'alignement de portefeuille
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think tank etc
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
Mesures de transformation	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.